

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 janvier 2017.

Nombre de conseillers municipaux en exercice est de 18.

Nombre de votants : 13

Nombre de procurations : 0

PRESENTS : M. BERNARD Nicole. ROBERT André. MOULIN Bernard. ASSEMAT Nicole. CORTES Daniel. BOUVIER Maryse. LESNIOHSKI Simon. LACROIX Josie. GENTON Dominique. VANET-ROUX Laurence. OCTRUE Bruno. ZABOROWSKI Dorothee. EPISSE Jean-Claude.

EXCUSES : BAILLOUD Monique. CLARET Nelly. JOLLY Myriam.

ABSENTS : NEMOZ Xavier. FERRATO Nicolas.

Secrétaire de séance : CORTES Daniel

Le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2016 n'appelle pas d'observations. Nicole BERNARD aborde ensuite les divers points de l'ordre du jour.

1. Demande de maîtrise d'ouvrage déléguée et de financement au SEDI pour des travaux d'éclairage public

Par délibération en date du 2 novembre 2015 l'assemblée a approuvé la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public au SEDI, et l'apport d'un financement de ceux-ci. Cette opération consiste à réaliser les travaux d'éclairage public Route Impériale – tranche 2.

Des modifications ont été apportées sur les supports d'éclairage public.

Le SEDI propose une aide lorsque le matériel d'éclairage public installé répond à certains critères d'efficacité énergétique, permettant l'obtention de certificats d'économie d'énergie (CEE). Il est donc proposé au Conseil Municipal de porter une attention particulière à la performance des équipements installés afin de prétendre à cette aide. Il est à noter qu'en tant que maître d'ouvrage délégué, le SEDI se chargera de la demande de CCE en son nom auprès des services instructeurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la réalisation des travaux d'éclairage public Route Impériale – tranche 2, dont le montant estimatif s'élève à 15 717 € TTC.

Il autorise Madame le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de ces travaux par le SEDI.

Il demande que le SEDI intègre son aide financière à l'éclairage public dans le plan de financement des travaux d'éclairage public, dont la maîtrise d'ouvrage déléguée lui est confiée.

2. Décisions Modificatives n°3

Des crédits sont insuffisants, pour les comptes alimentation de la cantine et de la voirie, il est nécessaire de procéder à des virements de crédits.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la décision ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60623: Alimentation		3 000.00 €		
D 615231 : Voirie		7 000.00 €		
R 7482 : Comp. Perte taxe addit. mutation				10 000.00 €
Total	0.00 €	10 000.00 €		10 000.00 €

3. Conception, mise en service et fonctionnement d'un site Internet

Une consultation de prestataires a été lancée, s'agissant de la conception, de la mise en service et du fonctionnement d'un site Internet pour la commune.

Il s'agit de mettre en place un document de communication attractif, avec une facilité de navigation sur le site et une simplicité dans la compréhension des informations.

L'examen des propositions a de plus concerné les prix des différentes prestations :

- la conception et la mise en service
- la formation
- l'assistance et la maintenance
- le coût de l'hébergement annuel

Deux propositions ont été réceptionnées.

Après analyse des offres, la société Allizéo Web (30 avenue du Général Leclerc à Vienne 38200) répond au mieux aux exigences du cahier des charges et aux besoins en matière de formation et de maintenance. Elle présente également une offre économiquement avantageuse.

La société Allizéo Web est donc retenue pour les prestations de conception, de mise en service et de fonctionnement du site Internet de la commune pour un montant de 2 592.00 € TTC.

4. Compte rendu des diverses commissions

- ✚ PLUi : compte rendu de la réunion d'information communautaire
- ✚ Compte rendu des diverses commissions

L'ordre du jour épuisé, Nicole BERNARD clôt la séance du Conseil Municipal à 21h00